

LES REVENDICATIONS DE LA FSU

Pour une revalorisation de tous les aspects de notre métier, nous revendiquons :

- un plan de recrutement et des créations de postes pour atteindre, dans un premier temps, la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves,
- des conditions de travail et des modalités d'évaluation conformes à nos missions de psychologues et aux règles déontologiques de la profession,
- le maintien des indemnités ISAE et IFP pour les Psy-ÉN EDA et leur alignement pour les Psy-ÉN EDO et le maintien des indemnités REP et REP+.
- le maintien du réseau des CIO, lieu ressource indispensable pour le travail en équipe,
- des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues.

LES SYNDICATS DE LA FSU VOUS DÉFENDENT AUSSI AVEC EFFICACITÉ DANS LES INSTANCES (MUTATIONS, PROMOTIONS...)

Les commissions administratives paritaires (CAPA)

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) sont composées pour moitié de représentants de l'Administration et pour moitié des élus du personnel des Psy-ÉN. Elles sont compétentes pour tout ce qui concerne la carrière des personnels.

Les commissaires paritaires préparent les CAPA à partir des documents fournis par l'Administration et par les informations transmises par les collègues (syndiqués ou non). Ils vérifient tous les documents et s'assurent que les règles d'équité entre les collègues sont respectées. Ils siègent dans les commissions et les groupes de travail et interviennent pour défendre les droits individuels et collectifs. Avant les CAPA et GT, ils informent sur les contenus et démarches, et après les commissions, ils informent les collègues et rendent compte de ces réunions.

Les différentes opérations de gestion

1. AVANCEMENT D'ÉCHELON, ACCÈS À LA HORS-CLASSE ET ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Le Parcours professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) va modifier les opérations de gestion. Le rôle des commissaires paritaires sera d'autant plus important pour informer et défendre les collègues et veiller à ce que l'Administration respecte les règles qui doivent être claires et transparentes.

Le principe du PPCR est que chaque personnel voit sa carrière se dérouler sur au moins deux grades (classe normale et hors-classe).

L'avancement d'échelon devient automatique sauf entre le 6^{ème} et 7^{ème} échelon et entre le 8^{ème} et 9^{ème}, où l'accélération de carrière d'un an est possible.

La classe exceptionnelle est créée au 1^{er} septembre 2017 et deux CAPA sont prévues dans l'année, une pour le rattrapage de 2017 et l'autre pour les promotions de 2018. Dans le second degré, cette promotion va concerner en principalement les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO).

La hors-classe, mise en place exceptionnellement l'an dernier pour les COPsy grâce à la pugnacité de la FSU, va concerner tous les Psy-ÉN ayant atteint le 9^{ème} échelon depuis deux ans et fera l'objet d'une CAPA académique, qui ne sera donc plus ni départementale comme avant pour les psychologues scolaires, ni nationale comme l'an dernier pour les COPsy.

Les commissaires paritaires veilleront à ce que les collègues proches du départ à la retraite, ainsi que les collègues au 11^{ème} échelon depuis 3 ans soient prioritaires pour cet accès à la hors-classe, de même que les néo DCIO dans le 2nd degré.

2) LES MUTATIONS INTER ET INTRA-ACADÉMIQUES

Désormais, les Psy-ÉN Éducation, Développement et Apprentissage (EDA), comme les Psy-ÉN Éducation Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle (EDO), peuvent participer au mouvement inter-académique de mutation, ce qui leur permet de changer d'académie avec l'assurance d'avoir un poste de Psy-ÉN. De même, le mouvement intra académique favorise le changement ou le choix d'un département.

Le barème (nombre de points pour une mutation) est un outil indispensable pour l'équité de traitement et pour la transparence.

Ce barème indique à l'Administration comment elle doit traiter chacun en fonction de règles communes qui doivent s'appliquer à tous.

Le SNES et le SNUipp revendiquent une évolution progressive des barèmes afin de mieux prendre en compte la réalité des situations, tout en permettant aux collègues de préparer leur demande en se référant aux mouvements précédents.

LES SYNDICATS DE LA FSU, UN OUTIL DE RÉFLEXION SUR NOS MÉTIERS



La FSU organise tous les ans un colloque qui permet la rencontre mais aussi l'échange, entre les psychologues de différents champs. En juin 2017, la FSU a ainsi tenu un colloque « Penser le développement psychique en lien avec les questions sociales, enjeux pour les psychologues et la psychologie ». Les échanges, riches, entre des professionnels de différents secteurs (Éducation Nationale, PJJ, Pôle Emploi...) ont permis de réfléchir aux démarches collectives qu'il nous faut inventer pour dépasser les dilemmes de métiers et les contradictions dans lesquels les psychologues sont pris.